L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

SAMEDI, 6 AOUT 1892.

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Comptable de tout repos pouvant fournir des références de premier ordre, ayant quelques heures de disponible, prendrait charge d'un ou deux jeux de livres. Adresse M. N. N., Post Office Box 1 816. 31 juil—1 semaine

A LOUER.

A LOUER—Bâtisse 101, 103 et 105 rue St. Denis, entre Royale et Bourbon, autrefois connue V. ir la Hotel. S'adresser à M. [illegible] Hotel. 4 août—7j

DEMANDES.

ON demande immédiatement une femme de chambre et une blanchisseuse à l'hôtel à Ocean Springs, Miss. S'adresser à l'hôtel. 5 août—3j

ON demande un homme seul ou avec sa femme, l'homme comme gardien d'écurie avec 50 malades, la femme pour faire la cuisine si elle le désire. S'adresser A. F. B. M. Boulevard P. D., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tabliaux à l'huile, bronze, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue de Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la cause d'Orléans.—No 36,392—Division D—Dans l'affaire de Carrie D. Montgomery, interdite, Attendu, qu'Edouard Schinkle Perrot, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne et des biens de Carrie D. Montgomery, interdite, a demandé à cette cour par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconnu, Mlle Rosalie Lavinia E garo, l'autorisation de prendre possession de, d'hériter des procédures pour recouvrer et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Ayis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trois jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.

Par ordre de la Cour.

Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.

RUG. D'HÉRETÉ, Deputé Greffier.

3août—5 12 19 26—sept 2

PAR LE CONSTABLE.

A. E. Costa vs Hendelson & Gardner.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 16,456—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local occupé par les défendeurs dans cette affaire, à "Little Wood Resort," au carrefour Union et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

un lot de meubles de maison.

Dans deux jalllies montrande et numérotés et décrits d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Termes—Comptant sur les lieux.

WM. KELTON,
2 août—2 7 13 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Aimée Frère, femme dérédée de J. R. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division C—Attendu que depuis R. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme décédée d. J. R. Winchester, décédée intestat ; ayis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 août—5 10 13 Greffier.

Succession de Francis Fons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Morgan, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 août—5 10 13 Greffier.

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 425—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Morgan, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 juil—28—août 2 6 Greffier.

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,991—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McNamara, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
29 juil—29 août 6 Greffier.

Succession de Pauline Clifford Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,580—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Clara Porter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

Succession de Mme Annie E. Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36 388—Division A—Attendu que William K. Willett a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie E. Wirth, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

Succession de Bernarde Garcia et de Francisca Pinto, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,326—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Vente, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
30 juil—30—3 7 août Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Albert Cammach vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Cammach, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

Mccarf and Brown vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,022—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Morgan, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
jui 31—31—août 4 9 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 36,386—Division E. Jules Dubreuil, Jr. Salbreder vs ses créanciers.—Que la cession des biens faite publiquement George F. Schroeder, soit et est par ce présent acceptée par la Cour en faveur de ses créanciers, et la dite cession ordonné qu'une réunion dont le créancier sera convoqué à cet effet par avis publié dans le Bee, journal désigné, soit tenue par devant le Shériff de la Nouvelle-Orléans, le 9 août 1892, à 10 heures A. M. pour la nomination de liquidateurs, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—6 10 17 Greffier.

B. J. Montgomery & Co. vs V. A. Thomas.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—Nos 23,227.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Portia Chaffraix, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à son entrepôt, No 116 rue Gravier entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

un lot de meubles de maison.

Dans deux jalllies montrande et numérotés et décrits d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Termes—Comptant sur les lieux.

WM. KELTON,
2 août—2 7 13 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Aimée Frère, femme décédée de J. R. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division C—Attendu que depuis R. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme décédée d. J. R. Winchester, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 août—5 10 13 Greffier.

Succession de Francis Fons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Morgan, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
5 août—5 10 13 Greffier.

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 425—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Morgan, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 juil—28—août 2 6 Greffier.

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,991.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McNamara, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
29 juil—29 août 6 Greffier.

Succession de Pauline Clifford Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,580—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Clara Porter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

Succession de Bernarde Garcia et de Francisca Pinto, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,326—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Vente, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
30 juil—30—3 7 août Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Albert Cammach vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Cammach, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

Mccarf and Brown vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,022—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. T. Brown, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
jui 31—31—août 4 9 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 36,386—Division E. Jules Dubreuil, Jr. Salbreder vs ses créanciers.—Que la cession des biens faite publiquement George F. Schroeder, soit et est par ce présent acceptée par la Cour en faveur de ses créanciers, et la dite cession ordonné qu'une réunion dont le créancier sera convoqué à cet effet par avis publié dans le Bee, journal désigné, soit tenue par devant le Shériff de la Nouvelle-Orléans, le 9 août 1892, à 10 heures A. M. pour la nomination de liquidateurs, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
2août—6 10 17 Greffier.

B. J. Montgomery & Co. vs V. A. Thomas.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—Nos 23,227.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Portia Chaffraix, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à son entrepôt, No 116 rue Gravier entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu lieu aux salles de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous soussignés Banques et Banquiers certifions que les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront annoncés par nous-mêmes.

E M. FAMBLEY, Pres L.a Nat Bank
P. LANAUX, Pres. Bibee Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres't N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Pres't, Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
2 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	100,	10,000
400 Lots de	50,	20,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60,	6,000
100 Lots de	$40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980

5,434 Lots se montant à..... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à **PAUL CONRAD,**

Nouvelle-Orléans, Lsé.

Souvenir Parfumé en pièce et faites la signature ci-dessus.

Le Congrès ayant mis des lots à notre service de la malle à TOUTES LES LOTERIES, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées par demande à tous les agents de localités après chaque tirage en un nombre limité, par Express sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane a été faite partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur jusqu'en 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans et que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; GUSTAVE TOUREY, Secrétaire; et contresigné par G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. C. CARELL, ayant seul la garantie de quatre Etats, par l'addition du Timbre Spécial de fours Fédéraux, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a huit de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent avec leurs estomacs et non avec leurs yeux. Ne soyez pas trompés en prenant quelque BILLET DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE autre que celui connu sous le nom de LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, qui est établie par la Législature et sanctionnée par le vote populaire.

Mémorandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désirons par les présentes, que nos précédents à nous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

C. T. Beauregard
J. A. Early
W. C. Labell

COMMISSAIRES.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu lieu aux salles de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous soussignés Banques et Banquiers certifions que les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront annoncés par nous-mêmes.

E M. FAMBLEY, Pres L.a Nat Bank
P. LANAUX, Pres. Bibee Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres't N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Pres't, Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
2 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	100,	10,000
400 Lots de	50,	20,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60,	6,000
100 Lots de	$40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980

5,434 Lots se montant à..... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à **PAUL CONRAD,**

Nouvelle-Orléans, Lsé.

Souvenir Parfumé en pièce et faites la signature ci-dessus.

Le Congrès ayant mis des lots à notre service de la malle à TOUTES LES LOTERIES, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées par demande à tous les agents de localités après chaque tirage en un nombre limité, par Express sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane a été faite partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur jusqu'en 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans et que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; GUSTAVE TOUREY, Secrétaire; et contresigné par G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. C. CARELL, ayant seul la garantie de quatre Etats, par l'addition du Timbre Spécial de fours Fédéraux, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a huit de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent avec leurs estomacs et non avec leurs yeux. Ne soyez pas trompés en prenant quelque BILLET DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE autre que celui connu sous le nom de LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, qui est établie par la Législature et sanctionnée par le vote populaire.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, chevaux, wagon, meubles, etc., etc., etc., etc., etc.

John E. Gibbenbergh vs. William H. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,307.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 296 (maintenant 351) bornés par les rues St Anne, Gravier, Bienville et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied arpenteur, 31 pieds 6 pouces de front sur la rue Locust, sur trois pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et contient quarante un pieds neuf pouces et un quart de fig de profondeur sur la ligne de division du No 28 vers le No 27, et contient quarante un pieds neuf pouces et un quart de fig de profondeur sur la ligne de division du No 28 vers le No 29, et neuf pouces six lignes de face à la rue St Andrew.

Acquis par le défendeur de F. F Fourchy d'après acte passé pardevant Pt L. Fourchy, notaire, le 19 mars 1859. (Titre enregistré C. of Livre 129, page 201.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil—19 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur comme comme le No 199 rue Dryades.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, insolvent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,968—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépens dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Peyton, la rue Constance, la rue Josephine et la rue Prytania, désigné comme lot No 5, dans l'Ilet No 68, sur le plan original de Barthelemy Lafon, et les rues Melpomène, Camp et Prytania, désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte fait pardevant J. B. Mathes, notaire public de cette ville, le 8 mai 1840 ; le dit lot mesure vingt pieds huit pouces de face à la Prytania de Prytania maintenant nommée Prytania, et quarante cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds neuf pouces et quatre lignes au pied anglais, lequel dit lot forme une partie d'un lot désigné par le No 8 de l'Ilet No 68 sur un plan du faubourg Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
26 juil—26—août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur de Trois Maisons.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 515, borné par les rues Espagne, Avenue Washington, Urquhart et Villeré. Le dit lot est désigné par le No 4 de l'Ilet 102 et mesure, sur pied anglais, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne, sur une profondeur de cent dix neuf pieds, et ceux par la numéro 1855 de Marigny. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme F. Heintz par acte de Jno. R. Logier, en date du 2 juillet 1886, dans les 6 ou bureau des transf rts, livre 126, folio 106.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée comme comme le No 448 rue Saint-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,099—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 296 (maintenant 351) borné par les rues St Anne, Gravier, Bienville et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied arpenteur, 31 pieds 6 pouces de front sur la rue Locust, sur trois pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et contient quarante un pieds neuf pouces et un quart de fig de profondeur sur la ligne de division du No 28 vers le No 29, et neuf pouces six lignes de face à la rue St Andrew.

Acquis par le défendeur de F. F Fourchy d'après acte passé pardevant Pt L. Fourchy, notaire, le 19 mars 1859. (Titre enregistré C. of Livre 129, page 201.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juil—19 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur comme comme le No 199 rue Dryades.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, insolvent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,968—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépens dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Prytania, la rue Constance, la rue Josephine et la rue Prytania, désigné comme lot No 5, dans l'Ilet No 68, sur le plan original de Barthelemy Lafon, et les rues Melpomène, Camp et Prytania, désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte fait pardevant J. B. Mathes, notaire public de cette ville, le 8 mai 1840 ; le dit lot mesure vingt pieds huit pouces de face à la Prytania de Prytania maintenant nommée Prytania, et quarante cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds neuf pouces et quatre lignes au pied anglais, lequel dit lot forme une partie d'un lot désigné par le No 8 de l'Ilet No 68 sur un plan du faubourg Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26 juil—26—août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur de Trois Maisons.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 515, borné par les rues Espagne, Avenue Washington, Urquhart et Villeré. Le dit lot est désigné par le No 4 de l'Ilet 102 et mesure, sur pied anglais, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne, sur une profondeur de cent dix neuf pieds, et ceuxt par la numéro 1855 de Marigny. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme F. Heintz par acte de Jno. R. Logier, en date du 2 juillet 1886, dans les 6 ou bureau des transf rts, livre 126, folio 106.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 6

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District, rue South Peters, entre Julie et St-Joseph.

A l'encan.

John Barkley vs. les mineurs Gleason et als.

No 34,302—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Exchanges, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-